

UNAIDS/PCB(18)/06.8
12 mai 2006

18^{ème} Réunion du Conseil de Coordination du Programme
Genève, Suisse
27-28 juin 2006

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Gouvernance de l'ONUSIDA : examen du fonctionnement du
Bureau du CCP**

1. Rappel des faits

Le Bureau du Conseil de Coordination du Programme (CCP) a été créé en juin 2004, sur décision de la 15^{ème} réunion du CCP. De nombreux membres avaient à l'époque considéré que le CCP ainsi que son Président devaient être épaulés dans l'exercice de leurs fonctions, d'où l'idée de créer un Bureau. Il était demandé à ce nouvel organe d'assumer ses fonctions avec le souci d'améliorer la transparence ainsi que la consultation entre les divers partenaires, pour un coût minimal.

Les membres du Bureau ont toujours eu une idée bien nette des fonctions du Bureau, et comprennent parfaitement qu'il n'ont ni le mandat ni l'expertise nécessaire pour gérer les questions de fond en rapport avec le travail du CCP. Par contre, ce Bureau a été créé pour faciliter le travail du CCP, et, en vertu du mandat qui lui a été conféré, il prend des décisions exclusivement pour les questions administratives et de procédures.

Toujours à l'époque, sachant que certains membres s'interrogeaient sur la nécessité de ce Bureau, le CCP a décidé de le créer à titre provisoire, et d'en ré-examiner le bien-fondé lors de la 18^{ème} réunion du CCP.

C'est donc sur ces bases que la 15^{ème} réunion du CCP a avalisé la création d'un Bureau du CCP pour une période d'essai de deux ans. Le Bureau travaillerait sans perdre de vue les principes de transparence, d'efficacité, et d'économie de coût. Son mandat était le suivant :

- Coordonner le programme annuel de travail du Conseil de Coordination du Programme ;
- Contribuer au bon déroulement - en veillant également à l'efficacité - des sessions du Conseil de Coordination du Programme ;
- Faciliter la transparence du processus décisionnel lors du Conseil de Coordination du Programme ;
- Etablir l'ordre du jour du CCP, et conseiller sur le temps à consacrer à chaque point de l'ordre du jour ainsi que sur l'ordre à suivre pour l'examen des différents points ;
- Donner des directives concernant la documentation pour le Conseil de Coordination du Programme, le cas échéant ; et
- Assumer d'autres fonctions, selon les directives données par le Conseil de Coordination du Programme.

En vertu de ce qui avait été décidé, le Bureau comprend un Président, un Vice-Président et un Rapporteur du CCP, un représentant d'organisme coparrainant et un représentant des organisations non gouvernementales et des personnes vivant avec le VIH. Durant toute la première partie de la période d'essai (2004-2005), le Bureau a compté en son sein des représentants du Canada, du Brésil, du Kenya, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) et de AIDS Infoshare. Durant la deuxième partie (2005-2006), il s'est composé de représentants du Brésil, de la Suède, de la Chine, de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et du Réseau Asie-Pacifique des Personnes vivant avec le VIH/SIDA.

2. Mode de fonctionnement

Au cours de ces deux années de période d'essai, le mode de fonctionnement du Bureau a évolué. La première année, il se réunissait tous les deux mois, ou chaque

fois que le Président ou l'un des membres souhaitait examiner tel ou tel point relatif au travail du CCP. Au début de la deuxième année, les membres ont jugé utile de se retrouver plus régulièrement et plus fréquemment. En conséquence, le Bureau a décidé de se réunir tous les mois.

3. Activités

Au titre de l'une de ses fonctions principales - faciliter le travail du CCP - , le Bureau a mené à bien plusieurs activités clés, notamment les suivantes :

Ordre du jour, lieu et thèmes des réunions du CCP:

- Emission d'avis et leadership actif pour l'élaboration des ordres du jour du CCP, en vue de conforter le CCP dans son rôle de tribune politique de haut niveau ; et
- Contribution au choix d'endroits et de thèmes d'intérêt stratégique pour la tenue des réunions thématiques du CCP en décembre 2004 et décembre 2006.

Document d'orientation politique concernant la prévention :

- Conduite des consultations avant et pendant le CCP ; et
- Impulsion d'un consensus concernant le document d'orientation politique sur la prévention.

Déroulement des sessions du CCP

- Examen du déroulement des réunions du CCP, en particulier des modalités relatives au groupe rédactionnel, afin de donner des orientations au Président entrant, fondées sur les enseignements tirés du déroulement des précédentes réunions, avec pour finalité d'améliorer l'efficacité des réunions du CCP.

Communication avec les membres

- Création d'une adresse électronique : PCB_Bureau@unaid.org, pour faciliter l'interaction avec les membres du CCP et les observateurs.

4. Consultation et enquête sur le fonctionnement du Bureau

Le 26 avril 2006 s'est tenue une consultation organisée par le Bureau, afin de donner aux Etats Membres et Observateurs du CCP l'occasion d'échanger des avis et de débattre leurs points de vue sur le fonctionnement du Bureau durant ses deux années d'essai. Le Bureau a également envoyé un questionnaire pour obtenir les commentaires de ceux qui n'avaient pas pu se rendre à cette réunion. Le présent document reproduit l'information générée par ce questionnaire ainsi que le feedback de la consultation - éléments qui serviront également à éclairer le Bureau dans la conduite de ses travaux futurs.

Ci-après ce qui ressort du processus de consultation :

- Le souhait a été exprimé de pouvoir disposer de plus d'informations sur les activités du Bureau.
- Aucune proposition de changement n'a été émise concernant le mandat ou la composition du Bureau.
- Il a été demandé de soumettre un bilan des dépenses effectuées jusqu'à maintenant pour les activités du Bureau .

- Un certain nombre d'Etats Membres se sont exprimés en faveur du maintien du Bureau ; dans le questionnaire, un Etat membre s'est prononcé contre le maintien du Bureau.

5. Dépenses

Le Bureau dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle de US\$5000 pour couvrir ses dépenses de fonctionnement. Ces dépenses ont été minimales durant la période d'essai de deux ans. En général, les membres ont assumé les frais de leur participation. Occasionnellement, le Président a payé les frais d'activités du Bureau du CCP ; comme ce fut le cas pour les consultations portant sur la Prévention, qui se sont tenues durant la Présidence du Canada.

Les dépenses qui ont été effectuées pour le fonctionnement et les activités du Bureau se déclinent ainsi : 1) frais de téléconférence lorsque des membres du Bureau n'étaient pas en mesure d'assister en personne aux réunions ; et 2) dépenses rattachées à la consultation du 26 avril 2006 organisée pour les Etats Membres et Observateurs concernant le fonctionnement du Bureau. Cette réunion a coûté US\$2400 , pour la salle et la traduction.

6. Recommandations à l'intention du CCP pour examen

- 1) Le CCP approuve le maintien du Bureau du Conseil de Coordination du Programme, sans nécessité d'en modifier le mandat ni la composition.
- 2) Le CCP demande au Bureau de davantage rendre compte de son travail, et de renforcer sa transparence, en :
 - Etablissant un plan de travail annuel que les Etats Membres et Observateurs du CCP pourront consulter à tout moment ; et en
 - Veillant à la transmission des conclusions de ses réunions aux Etats Membres et Observateurs du CCP.